



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Onzième session

Rome, 4-8 avril 2016

**Rapport du Président de la Commission des mesures phytosanitaires
(CMP)**

Point 6 de l'ordre du jour

Document élaboré par la Présidente de la Commission

1. Le nouveau Bureau a été élu il y a deux ans déjà, lors de la neuvième session de la CMP. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a connu de nombreux changements, en particulier l'arrivée d'un nouveau secrétaire, M. Xia, et le lancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat. Le Bureau accueille chaleureusement M. Xia et se félicite des idées nouvelles qu'il ne manquera pas d'apporter. L'une des grandes améliorations à noter est que le Bureau a des relations plus étroites avec les hauts responsables de la FAO, ce qui permet à la CMP de communiquer directement ses vues et de mieux comprendre la situation à la FAO.

2. Le Bureau s'est réuni à quatre reprises en 2015: en mars (le dernier jour de la dixième session de la CMP), en juin (pendant une semaine), en octobre (pendant deux jours et parallèlement à la réunion du Groupe de la planification stratégique) et en décembre (quelques heures par téléconférence). Ces réunions ont porté sur des questions très diverses, notamment sur la communication régulière d'informations et sur les mesures prises pour faire en sorte que les travaux se poursuivent. Lors de la réunion organisée en juin, le Bureau s'est penché sur les observations formulées par les parties contractantes, les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et le Secrétariat sur les recommandations émanant de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat et les a examinées avec le secrétaire de la CIPV et M. Wang, Sous-Directeur général de la FAO. C'est avec une certaine surprise que j'ai pu constater que mes observations allaient dans le même sens que celles des parties contractantes et des ORPV, ce qui laisse à penser que nous partageons des points de vue analogues sur la gestion du Secrétariat.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

3. Des progrès importants ont été obtenus en 2015 en ce qui concerne la proposition relative à la certification phytosanitaire électronique ePhyto. Le projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce a été approuvé et sera lancé cette année afin de créer la plateforme mondiale, de mettre au point des systèmes génériques et de renforcer les capacités. Le deuxième colloque mondial de la CIPV consacré à ePhyto a été une réussite. Plus de 80 représentants de parties contractantes, d'ORPV, d'organisations internationales et du secteur privé y ont pris part. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres du Groupe directeur ePhyto de leurs efforts, qui ont permis l'approbation du financement, ainsi que de leur appui à l'organisation du colloque. Je dois aussi exprimer toute ma gratitude au Gouvernement de la République de Corée, qui a accueilli le colloque et contribué à son organisation.

4. Le Bureau s'est efforcé d'améliorer la communication entre le Comité des normes (CN) et le Comité chargé du renforcement des capacités car la coopération de leurs membres est indispensable si l'on veut que les instances de la CIPV fonctionnent de manière efficace et efficiente. Les membres des deux comités ont accueilli favorablement les améliorations envisagées et des échanges sont en cours afin de traduire celles-ci dans les faits.

5. Suite à la décision qui a été prise lors de la dixième session de la CMP de célébrer l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020, les membres du Bureau et du Groupe de la planification stratégique en ont examiné les objectifs, l'organisation et les résultats attendus, qui seront présentés lors de la onzième session de la CMP pour approbation. C'est en 2016 que toutes les dispositions seront prises par les instances de la CIPV en vue de la célébration de l'Année.

6. Le montant que le Secrétariat de la CIPV reçoit au titre du budget ordinaire de la FAO est resté le même au cours du présent exercice biennal. Alors même que les mesures phytosanitaires prennent une importance croissante dans les domaines relevant de la sécurité alimentaire, des pratiques commerciales sans risque et de l'environnement, le budget de base, qui est fourni par la FAO, n'est pas suffisant pour financer le programme de travail de la CIPV qui a été approuvé. Le Bureau encourage les parties contractantes à demander instamment à la FAO d'augmenter les crédits alloués aux activités de la CIPV sur le budget ordinaire de l'Organisation, bien que ce soit très difficile du fait des coupes opérées dans l'ensemble du budget de la FAO.

7. Le fonds fiduciaire de la CIPV est principalement alimenté par les contributions des parties contractantes, sauf dans le cas des projets de renforcement des capacités. Le Secrétariat est constamment à la recherche de donateurs en dehors du cadre de financement classique car, sans les fonds fiduciaires, de nombreuses activités planifiées ne peuvent pas être menées à bien. Je voudrais remercier tout particulièrement les généreux donateurs qui sont les principales sources de financement de divers projets de renforcement des capacités de la CIPV, à savoir l'Australie, le Canada, l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, le Japon, la République de Corée, la Suisse, l'Afrique du Sud, la Suède, les États-Unis d'Amérique, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la FAO. Certains pays mettent aussi généreusement à disposition des experts, qui travaillent au sein du Secrétariat. Sans ces contributions précieuses, la CIPV ne pourrait pas mener à bien ses activités. Le Bureau encourage vivement les parties contractantes à verser des contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs et à offrir des contributions en nature. Pour sa part, le Secrétariat doit s'efforcer d'être plus transparent dans sa gestion financière et dans ses rapports et, lorsqu'il demande des ressources, il doit le faire pour des propositions ou des projets plus précis, en indiquant bien les résultats attendus.

8. Le Bureau s'est efforcé de participer à différentes réunions sous l'égide de la CIPV. Le membre du Bureau représentant la région Europe et moi-même avons assisté à deux réunions du Comité chargé du renforcement des capacités et le vice-président a assisté à une réunion du CN. Avec les membres du Bureau représentant la région Amérique latine et Caraïbes et la région Proche-Orient, j'ai aussi participé au deuxième colloque mondial de la CIPV consacré à ePhyto, et le membre du Bureau représentant la région Amérique latine et Caraïbes a assisté à la réunion du Groupe directeur ePhyto. J'ai également assisté à la réunion du groupe de travail chargé de réfléchir au concept de norme relative aux marchandises et à la consultation technique des ORPV.

9. En outre, j'ai participé à la réunion annuelle de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) et à la session de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC). De nombreux membres du Bureau ont assisté aux réunions organisées dans leur région et aux réunions régionales de la CIPV.

10. Nous espérons que cette participation active des membres du Bureau aux réunions organisées sous l'égide de la CIPV et autres réunions pertinentes permet de marquer davantage leur importance, de mieux comprendre les questions traitées et d'améliorer la communication.

11. Les activités menées au titre de la CIPV vont de l'avant. Je suis convaincue que l'Année internationale de la santé des végétaux sera couronnée de succès et que la mise en place d'ePhyto fera date dans l'histoire de la CIPV. Cette année est par conséquent particulièrement importante: il faudra jeter des bases solides et fixer des orientations claires. C'est pour moi un grand honneur de pouvoir jouer un rôle au cours de cette période cruciale pour la CIPV, en tant que Présidente de la CMP. La structure du Secrétariat et des organes subsidiaires a certes évolué mais la CMP doit rester une tribune qui offre une vision d'ensemble et indique des priorités tout en faisant confiance à chaque organe compte tenu de ses compétences. Il faut que les organes compétents se coordonnent et coopèrent de manière à optimiser l'efficacité et les résultats.

12. Je voudrais rendre hommage au travail acharné des membres du Secrétariat, du Comité financier, du CN, des groupes techniques, des groupes de travail d'experts chargés de l'élaboration des projets de NIMP, de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, du Comité chargé du renforcement des capacités, du Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, du Groupe directeur ePhyto, du groupe de travail à composition non limitée chargé de la mise en œuvre et des ORPV. Nous pouvons aussi compter sur de nombreux experts toujours prêts à apporter leur contribution et, souvent, nous n'avons pas la possibilité de rendre hommage à leurs efforts comme il se doit. Nous devons également exprimer toute notre gratitude aux pays qui soutiennent la participation et la contribution de leurs experts aux travaux des organes de la CIPV et j'espère qu'ils en apprécient toute la valeur.

13. Je suis très fière des membres du Bureau. Forts de leur expérience et avec enthousiasme, ils donnent de leur temps sans compter et consacrent toute leur énergie à la formulation d'orientations stratégiques et d'avis spécialisés.

14. Je vous remercie et vous souhaite, une nouvelle fois, une semaine de travail des plus fructueuses.

15. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport de la Présidente de la CMP.